



**INTERCO**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

À Paris  
17 mai 2024

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## DEUXIÈME BEAUVAU DE LA POLICE MUNICIPALE

### **Pour Interco CFDT : non à l'augmentation des prérogatives judiciaires des policiers municipaux !**

Poursuivant la démarche engagée, le ministère de l'intérieur a organisé, le 16 mai 2024 à l'hôtel Beauvau, la seconde réunion du Beauvau des polices municipales afin de travailler sur une évolution des missions et prérogatives des policiers municipaux (PM) et gardes champêtres (GC) mais également sur une éventuelle modification du statut et la reconnaissance des agents.

La fédération Interco CFDT a fait le constat que les échanges ont essentiellement porté sur l'élargissement des compétences judiciaires des PM et GC. Elle estime impératif que les PM et GC demeurent dans ce qui fait la richesse de leur métier par l'exercice d'une police de tranquillité du quotidien.

La fédération Interco CFDT estime la démarche initiée par le ministère de l'intérieur irrespectueuse alors que le salaire d'une grande majorité des policiers municipaux et gardes champêtres ne bougera pas d'un iota à la suite des « négociations » finalisées il y a quelques semaines par Dominique Faure, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, et deux autres syndicats. Comment peut-on déceimment ajouter de nouvelles prérogatives dans le sac à dos des agents sans reconnaissance financière ?

#### SERVICE DE PRESSE

Tél : 06 14 75 79 50  
[jmorcrette@interco.cfdt.fr](mailto:jmorcrette@interco.cfdt.fr)  
Julien Morcrette  
Secrétaire national

Tél : 06 27 39 05 02  
[shaure@interco.cfdt.fr](mailto:shaure@interco.cfdt.fr)  
Serge Haure  
Secrétaire fédéral

De plus, l'attribution de nouvelles prérogatives judiciaires aux PM et GC ne ferait que les couper du terrain et donc de la population. Si le Gouvernement souhaite absorber le flux et le stock de procédures judiciaires, la seule bonne option est, et restera, la simplification et la dématérialisation de la procédure pénale, ce qui permettrait aux forces étatiques de reprendre significativement du souffle.

La fédération Interco CFDT n'est pas dupe de la méthode employée par la ministre. Elle considère que l'attribution programmée de nouvelles compétences judiciaires, donc de nouvelles missions, devra être compensée par une augmentation et l'incorporation pour tous de la prime police dans le calcul des droits à pension retraite et de l'attribution à tous de la bonification du 1/5<sup>e</sup>.

Enfin, la fédération Interco CFDT redoute que le dossier de la revalorisation des retraites des PM et GC ne fasse jamais l'objet d'un travail sérieux.

Elle envisagera alors les modalités d'action qui s'imposeront.

**La fédération Interco regroupe l'ensemble des organisations syndicales CFDT de la fonction publique territoriale, des services publics concédés, des offices publics de l'habitat, des ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Solidarités et de la Santé, de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle fédère 108 syndicats totalisant 72 000 adhérents.**